

l'Ontario et du Québec, en vue de déterminer si elles sont constitutionnelles et si elles ne paralysent pas la libre circulation des produits au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le ministre de la Justice a eu l'occasion d'expliquer à la Chambre que nous ne croyions pas que c'était là la meilleure manière de résoudre le problème dont parle l'honorable député. Nous sommes convaincus que par la loi sur la commercialisation des produits de ferme, soit le bill C-176, le problème pourra être attaqué résolument. Nous espérons que cela sera bientôt fait.

M. Beaudoin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de demander de tels avis juridiques?

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'INFORMATION DES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION
QUANT À LA MODIFICATION DES CODES
D'IDENTIFICATION

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Je voudrais poser une ou deux brèves questions au ministre des Transports, au sujet de la sécurité aérienne. Lui-même ou son ministère ont-ils maintenant pris les dispositions nécessaires afin que les changements effectués par la FAA ou le ministère des Transports aux codes d'identification employés dans les répondeurs à bord des avions soient effectivement communiqués avant leur mise en application dans le matériel utilisé en Amérique du Nord?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Les responsables m'ont informé que, à leur avis, les arrangements actuels sont satisfaisants. Toutefois, au cas où se manifesterait quelque problème ou une lacune dans les dispositions, j'ai demandé à mes hauts fonctionnaires, y compris ceux qui assument principalement la responsabilité de la sécurité aérienne, de consulter les contrôleurs de la sécurité aérienne. J'espère que ce sera fait sans tarder, c'est-à-dire dans un jour ou deux.

M. Forrestall: Étant donné qu'une certaine confusion persiste sur le plan international et que nous avons difficilement résolu ce problème, le Canada pourrait-il prendre une certaine initiative en vue de l'établissement d'un système d'identification internationale au moyen des répondeurs qui prévient toute confusion ultérieure et la possibilité d'accidents graves. Ne pourrions-nous pas prendre les devants?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Je pense qu'on sait en général que, à l'égard de nombreuses questions de sécurité, nous avons pris l'initiative dans le domaine international de l'aviation. Je suis heureux d'informer la Chambre que notre nouveau représentant à l'OACI, qui doit être désigné dans quelques jours, je le précise, possède une vaste expérience du contrôle aérien. Autrement dit, nous avons choisi quelqu'un pourvu de la plus haute compétence dans ce secteur et il s'appliquera à cette question.

LES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION ET LES PILOTES DÉROGEANT AUX INSTRUCTIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports. Puisque les contrôleurs de la navigation aérienne peuvent maintenant faire interdire de vol les pilotes qui n'obéissent pas à leurs instructions, le ministre a-t-il envisagé de renforcer le pouvoir des contrôleurs afin de protéger plus encore la sécurité des passagers des lignes aériennes commerciales ou privées?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je pense que la Chambre estimera avec moi que les contrôleurs ne devraient pas avoir le pouvoir d'interdire de vol un pilote mais qu'ils devraient avoir toute latitude pour communiquer leurs observations aux personnes qui possèdent cette autorité. C'est cette technique, ce réseau de communications, que nous nous efforçons actuellement d'améliorer, ce qui explique les conversations en cours avec les contrôleurs. Autrement dit, nous sommes tout disposés à examiner leurs suggestions en vue d'améliorer le système et, si elles nous semblent logiques, nous sommes prêts à les appliquer.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—LA PRÉSENTATION DU
RAPPORT AU CABINET

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. A la suite de la démission du cabinet de l'honorable député de Duvernay pour des raisons qui, d'après lui, sont d'ordre économique, quand le ministre compte-t-il terminer l'étude sur l'appartenance étrangère, la mainmise étrangère, etc., et en faire rapport au cabinet? Compte-t-il ensuite déposer ce document assez tôt avant le dépôt du projet de réforme fiscale, afin que nous puissions considérer cela comme un tout?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué à la Chambre que cette étude n'était destinée qu'à l'usage du cabinet. Je ne crois pas qu'il m'appartienne de donner des précisions sur les points soulevés par l'honorable député en ce sens qu'il s'agit d'une étude destinée aux ministres. Comme l'a signalé le premier ministre, nous comptons donner à la Chambre tous les renseignements nécessaires lorsque le cabinet sera parvenu à une décision sur ce très important sujet.

LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÉFORME FISCALE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Étant donné les effets que pourrait avoir cette démission sur les projets de réforme fiscale, le premier ministre peut-il confirmer que le gouvernement poursuit l'élaboration de la réforme fiscale selon le calendrier prévu et pourrait-il nous rappeler à quelle date les projets de réforme fiscale seront déposés à la Chambre cet été?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous suivrons le calendrier prévu. Je ne crois pas que la démission mentionnée par l'honorable